

N° 300/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 14 mars 2023

Le 14 mars 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 08 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre d'excusés : 8

Nombre d'absent : 2

VOTES

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, NICOLET Josette, LOYSEAU David

Etaient excusés :

Madame LAZAAL Zahia

Monsieur OCHIER Jean-Christophe

Madame COENART Séverine

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Madame NUNHOLD Jacinthe

Madame TABECHE Yasmina

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur CHARITÉ Pierre

pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

pouvoir à Monsieur DALON Olivier

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents : Madame LAKHDER Nadia, Monsieur DRIANO Christian

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La convocation du conseil a été faite le 8 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 16 mars 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 16 mars 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 14 mars 2023

DÉLIBÉRATION n° 300/2023

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Le Rapporteur :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu la délibération n°220/2022 du conseil municipal du 5 avril 2022 portant adoption du budget primitif pour 2022 ;

Vu la délibération n°241/2022 du conseil municipal du 5 juillet 2022 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la ville ;

Vu la délibération n°278/2022 du conseil municipal du 20 décembre 2022 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif 2022 de la ville ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable des finances publiques ;

Vu la tenue de la commission finances en date du 10 mars 2023 ;

Considérant que Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières, a été désigné par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022 ;

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2022 ;

Considérant que monsieur Jean-Paul MUNNIER, maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- **Acte de la présentation du compte administratif 2022 faite par Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières ;**
- **Adopte le compte administratif de l'exercice 2022 et acte les résultats suivants :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2022	5 144 459,46 €	5 598 630,38 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 454 170,92 €	
Excédent 2021 reporté	+ 239 637,51 €	
Résultat net cumulé 2022	+ 693 808,43 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Mouvements comptables 2022	1 455 613,40 €	2 554 163,02 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 1 098 549,62 €	
Déficit 2021 reporté	- 409 510,39 €	
Résultat brut cumulé 2022	+ 689 039,23 €	
Restes à réaliser 2022	546 640,13 €	227 471,00 €
Déficit des restes à réaliser 2022	- 319 169,13 €	
Résultat net cumulé 2022	+ 369 870,10 €	

RESULTAT NET DE CLOTURE 2022	+ 1 063 678,53 €
-------------------------------------	-------------------------

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 14 mars 2023

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230314-300-DE



DÉLIBÉRATION n° 300/2023

Objet : Approbation du compte administratif 2022 (suite)

- **Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 établi par le comptable des finances publiques ;**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 546 640,13 € et en recettes pour 227 471,00 €.**

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU